

FHF, Communiqué de presse, protocole d'accord prévoyant l'extension du complément de traitement indiciaire à l'ensemble des professionnels exerçant dans des structures rattachées à un établissement public de santé ou un EHPAD public

11/02/2021

Le protocole d'accord prévoit l'extension à tous les agents de la fonction publique hospitalière du périmètre des revalorisations salariales des accords du Ségur de la Santé. Cette mesure permettra à partir du 1er juin une cohérence d'éligibilité au complément de traitement indiciaire pour l'ensemble des professionnels d'un même établissement. Cependant la FHF constate que l'avancée de cette première extension du complément de traitement indiciaire ne rend que plus aigüe l'iniquité de la situation des 20 000 professionnels des établissements médicosociaux autonomes. Le protocole d'accord prévoit donc la poursuite des travaux de la mission Laforcade sur ce sujet à partir de mars 2021. Au regard de l'unité du statut de la fonction publique hospitalière et du fait que les missions exercées par ces professionnels sont les mêmes l'extension du complément de traitement indiciaire à ces établissements semble incontournable. En outre, leur exclusion du complément de traitement indiciaire nuit à l'attractivité et à la capacité de recrutement de ces établissements autonomes.